



www.ctbaplus.fr

COMMENT OBTENIR LA CERTIFICATION CTB-A+ ?

avec l'accompagnement de FCBA...



CE QU'APPORTE LA CERTIFICATION AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE

1. La mise à disposition de référentiels techniques intégrant les évolutions marché
2. Contrats d'assurances spécifiques aux entreprises certifiées
3. Outil de différenciation commerciale





LES SUPPORTS DISPONIBLES

- Un site Internet avec espace réservé aux entreprises certifiées

- Des supports de communications tels que (plaquettes, posters, guides...)

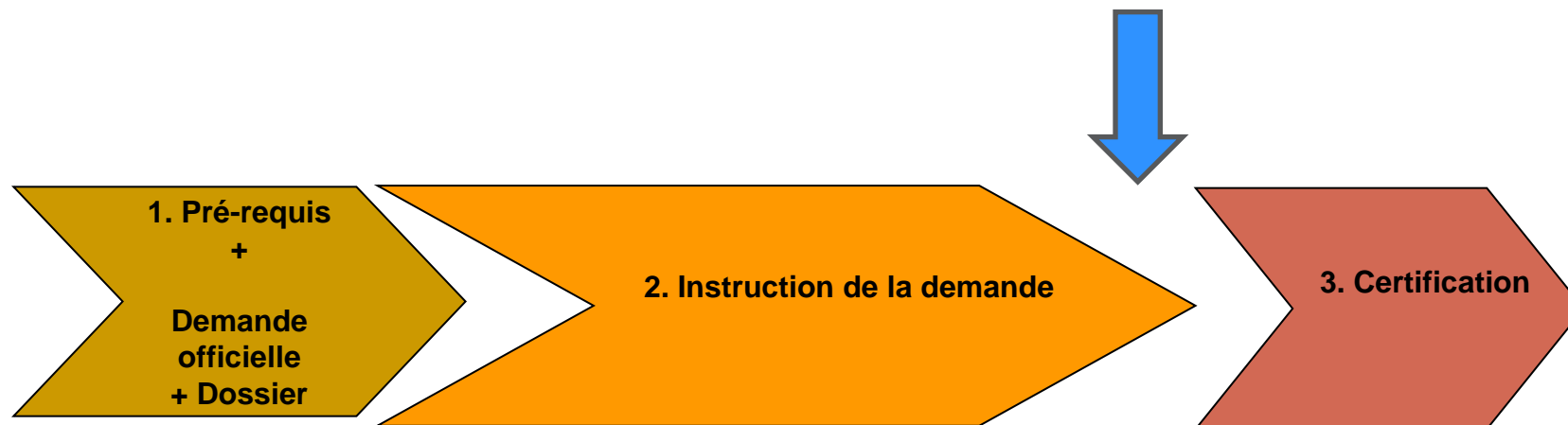
- La promotion de la Marque par des conférences techniques régionales





LA PROCÉDURE DE CERTIFICATION

Présentation au Comité de Marque





**Présentation des résultats de
l'instruction de l'entreprise au comité de Marque**

Avis défavorable

Avis favorable

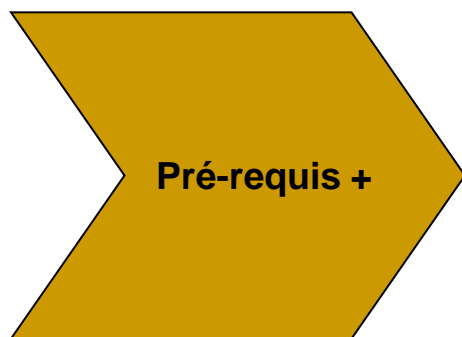
**Nouvelle instruction ou
arrêt de procédure**

Certification





1. LES PRÉ-REQUIS POUR LA DÉMARCHE



2 ans d'activité

chantiers réalisés représentatifs





2. LA DEMANDE OFFICIELLE + DOSSIER À RENSEIGNER



demande officielle

déclaration sur l'honneur

**dossier de l'entreprise et renseignements
techniques**

déclaration des derniers chantiers réalisés





3. L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

2. Instruction de la demande

2.1 Phase d'instruction initiale

2.2 Phase probatoire

Elle comporte 2 visites d'audit:

- **contrôles de chantiers terminés**
- **contrôle de chantiers en cours**
- **audit administratif**





4. CERTIFICATION DE L'ENTREPRISE



Une fois l'entreprise certifiée, elle sera suivie de la façon suivante :

- **2 audits par an en entreprise basés sur :**
 - **un contrôle de chantiers terminés et en cours**
 - **le respect des procédures administratives**





LE COÛT DE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION

- Étude du dossier300 euros Ht
- Visite d’instruction 770 euros Ht
(+ frais d’analyse)
- Visite probatoire1070 euros Ht par visite.

Le nombre de visites dépend de l’effectif de l’entreprise lié aux activités certifiées.





LE COUT ANNUEL DE LA CERTIFICATION

- Part forfaitaire (droit d'usage de la Marque) ...1027 euros Ht (base 2012)
- Part proportionnelle 1,54% du CA (N-1) liées aux activités certifiées
- Contribution à la promotion de la Marque0,20% du CA (N-1) liées aux activités certifiées

Nb : les coûts visites d'audits sont inclus dans la part proportionnelle





LES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES

1. Le respect de la **déontologie commerciale**
2. La **compétence** du personnel et **qualité** de la prestation (intégration des aspects santé-environnement)
3. Le **suivi** des clients (SAV...)
4. Le respect des exigences santé-environnement





LES ATOUTS DE LA CERTIFICATION POUR LE MARCHÉ

1. le suivi de l'entreprise par tierce partie (FCBA)
2. un **service de renseignements techniques** à disposition des clients
3. des **assurances spécifiques** aux entreprises certifiées





www.ctbaplus.fr

